Image not found or type unknown

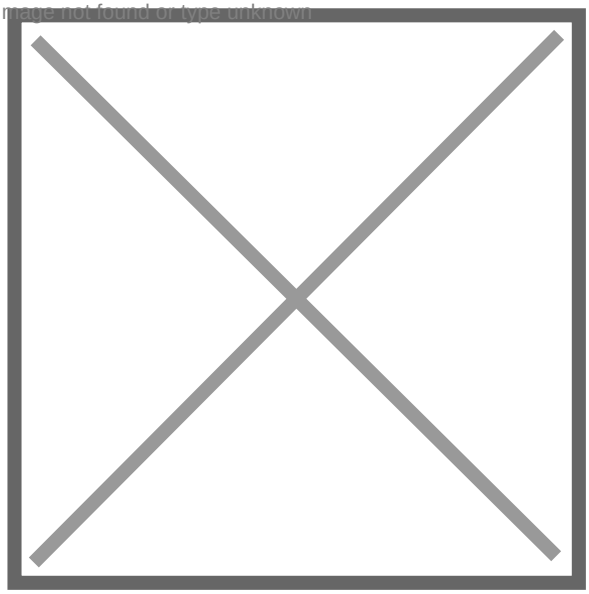

Augmenter ou non la pension alimentaire

Par **morphée85**, le **30/06/2010** à **15:41**

Bonjour,
Je voudrais des renseignement part rapport au droit et devoir sur un enfant apres séparation... Ma situation: j'ai un fille de 2.5 ans, je suis séparée de son papa depuis 2 ans, on essaie d'être en accord pour le bien de l'enfant... depuis notre séparation, il ne versai rien, et voyait sa fille lorsqu'il voulais... nous avons décidé de passer au tribunal, pour fixer " des règles", donc nous nous étions mis en accord, part rapport a nos situation, qu'il verserai 100 euros de pension (car peu de revenus) et qu'il aurai sa fille un week-end sur deux et la moities des vacances scolaire... il ne versai pas la pension, jusqu'à janvier ou l'on a décidé de passer au tribunal a l'amiable... Maintenant, il a retrouvé une situation, stable et correcte (salaire 1300€ mensuel, pas de loyer, ni eau ni électricité a payer), moi je vit avec mon nouvel amis (nous travaillons tt les deux nos revenu mensuel étant a nous deux de 2600€ mensuel)... J'aimerai augmenter la pension, mais il n'es pas d'accord, et estime qu'il verse déjà bien assez... je voulais savoir a combien la pension peut être estimée part rapport a nos situation? Dois-je prétendre a une plus grosse pension? Comment se calcule une pension? Quel démarche dois-je faire pour réviser la pension? (sachant que le verdict du tribunal date du début d'année)
En vous remerciant d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés